



RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-292

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-116 RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ASBESTOS

ATTENDU que la Ville d'Asbestos à le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage sur son territoire;


ATTENDU que la Ville d'Asbestos a adopté le Règlement numéro 2006-116 : règlement de zonage en 2006;

À CES CAUSES, qu'il soit par les présentes ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

[Voir les articles pages suivantes](#)

ARTICLE 1 – Modification la grille de spécifications de la zone 90-C:

La grille de spécifications de la zone **90-C** est modifiée telle que montrée aux figures suivantes :

		GRILLE DE SPÉCIFICATIONS	
345, boul. Saint-Luc, Asbestos, J1T 2W4 (819) 879-7171		15 juin 2016	
		Avant	ZONE 90-C
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES			
<input checked="" type="checkbox"/> Usage autorisé <input type="checkbox"/> Usage prohibé			
HABITATION <input type="checkbox"/> Unifamiliale isolée <input type="checkbox"/> Unifamiliale jumelée <input type="checkbox"/> Unifamiliale en rangée <input type="checkbox"/> Bifamiliale isolée <input type="checkbox"/> Bifamiliale jumelée <input type="checkbox"/> Bifamiliale en rangée <input type="checkbox"/> Trifamiliale isolée <input type="checkbox"/> Trifamiliale jumelée <input type="checkbox"/> Trifamiliale en rangée <input type="checkbox"/> Multifamiliale 4 à 6 logements <input type="checkbox"/> Multifamiliale plus de 6 logements <input type="checkbox"/> Habitation collective <input type="checkbox"/> Maison mobile <input type="checkbox"/> Parc de maisons mobiles <input type="checkbox"/> Roulotte COMMERCE <input checked="" type="checkbox"/> Commerce de voisinage <input checked="" type="checkbox"/> Commerce en général <input type="checkbox"/> Commerce contraignant SERVICE <input checked="" type="checkbox"/> Service de voisinage <input checked="" type="checkbox"/> Service en général <input type="checkbox"/> Service contraignant <input type="checkbox"/> Service et bureaux HÉBERGEMENT ET RESTAURATION <input checked="" type="checkbox"/> Hébergement <input type="checkbox"/> Camping <input checked="" type="checkbox"/> Restaurant <input checked="" type="checkbox"/> Bar (sans spectacle érotique) <input type="checkbox"/> Bar (avec spectacle érotique) <input type="checkbox"/> Cabane à sucre (saisonniers) <input checked="" type="checkbox"/> Salle de réception, salle de danse	CULTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS <input type="checkbox"/> Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre <input type="checkbox"/> Musée, salle d'exposition, galerie <input type="checkbox"/> Salle de jeux et d'amusements <input type="checkbox"/> Bibliothèque, maison de la culture PARC ET ESPACE SPORTIF <input checked="" type="checkbox"/> Parc <input type="checkbox"/> Conservation environnementale <input type="checkbox"/> Parc linéaire <input type="checkbox"/> Centre de sport ou de loisirs intérieurs maison de jeunes, clubs sociaux <input type="checkbox"/> Centre de sport extérieur intensif <input type="checkbox"/> Centre de sport extérieur extensif <input type="checkbox"/> Centre d'équitation <input type="checkbox"/> Centre de sport ou de loisirs contraignants <input type="checkbox"/> Pourvoirie <input type="checkbox"/> Marina, plage, accès au cours d'eau PUBLIC ET INSTITUTIONNEL <input type="checkbox"/> Service administratif <input type="checkbox"/> Centre d'enseignement général (école) <input type="checkbox"/> Centre de la petite enfance (garderie) <input type="checkbox"/> Service de santé <input type="checkbox"/> Lieux de culte et d'assemblée <input type="checkbox"/> Cimetière et crématorium <input type="checkbox"/> Centre communautaire	SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE <input type="checkbox"/> Élimination des déchets <input type="checkbox"/> Récupération des matières résiduelles <input type="checkbox"/> Équipement de traitement des eaux et usine de filtration <input type="checkbox"/> Équipement énergétique et de télécommunication <input type="checkbox"/> Centre de service public INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL <input type="checkbox"/> Industrie légère <input type="checkbox"/> Industrie de faible contrainte <input type="checkbox"/> Industrie contraignante <input type="checkbox"/> Entreposage intérieur <input type="checkbox"/> Entreposage extérieur <input type="checkbox"/> Cour de rebuts et de transformation métallique EXTRACTION / MINE <input type="checkbox"/> Extraction / carrière / sablière AGRICULTURE <input type="checkbox"/> Ferme sans élevage <input type="checkbox"/> Ferme d'élevage sans restriction <input type="checkbox"/> Ferme d'élevage avec restriction <input type="checkbox"/> Services agricoles <input type="checkbox"/> Entreprise agro-industrielle FORESTERIE <input type="checkbox"/> Exploitation commerciale de la forêt <input type="checkbox"/> Services forestiers	
NOTES		USAGES DOMESTIQUES	
<hr/> <hr/> <hr/>		<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Notes: <hr/>	
BÂTIMENT PRINCIPAL:			
CONSTRUCTION		IMPLANTATION	
Dimension minimale de la façade avant:	7 m	Marge de recul avant minimale:	7 m
Profondeur minimale du bâtiment:	6 m	Marge de recul arrière minimale:	2 m
Hauteur minimale:	5 m	Marges de recul latérales minimales:	2 m
Hauteur maximale:	15 m	Marges de recul latérales minimales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:	2 m
Logement permis au sous-sol:	n/a	Somme minimale des marges latérales:	4 m
Logement permis dans un établissement commercial:	Non		



GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

345, boul. Saint-Luc, Asbestos, J1T 2W4
(819) 879-7171

15 juin 2016

ZONE

90-C

Après

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES

Usage autorisé Usage prohibé

HABITATION

- Unifamiliale isolée
- Unifamiliale jumelée
- Unifamiliale en rangée
- Bifamiliale isolée
- Bifamiliale jumelée
- Bifamiliale en rangée
- Trifamiliale isolée
- Trifamiliale jumelée
- Trifamiliale en rangée
- Multifamiliale 4 à 6 logements
- Multifamiliale plus de 6 logements
- Habitation collective
- Maison mobile
- Parc de maisons mobiles
- Roulotte

COMMERCE

- Commerce de voisinage
- Commerce en général
- Commerce contraignant

SERVICE

- Service de voisinage
- Service en général
- Service contraignant
- Service et bureaux

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

- Hébergement
- Camping
- Restaurant
- Bar (sans spectacle érotique)
- Bar (avec spectacle érotique)
- Cabane à sucre (saisonniers)
- Salle de réception, salle de danse

NOTES

CULTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS

- Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre
- Musée, salle d'exposition, galerie
- Salle de jeux et d'amusements
- Bibliothèque, maison de la culture

PARC ET ESPACE SPORTIF

- Parc
- Conservation environnementale
- Parc linéaire
- Centre de sport ou de loisirs intérieurs
maison de jeunes, clubs sociaux
- Centre de sport extérieur intensif
- Centre de sport extérieur extensif
- Centre d'équitation
- Centre de sport ou de loisirs contraignants
- Pourvoirie
- Marina, plage, accès au cours d'eau

PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

- Service administratif
- Centre d'enseignement général (école)
- Centre de la petite enfance (garderie)
- Service de santé
- Lieux de culte et d'assemblée
- Cimetière et crématorium
- Centre communautaire

SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE

- Élimination des déchets
 - Récupération des matières résiduelles
 - Équipement de traitement des eaux et usine de filtration
 - Équipement énergétique et de télécommunication
 - Centre de service public
- ### INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL
- Industrie légère
 - Industrie de faible contrainte
 - Industrie contraignant
 - Entreposage intérieur
 - Entreposage extérieur
 - Cour de rebuts et de transformation métallique

EXTRACTION / MINE

- Extraction / carrière / sablière

AGRICULTURE

- Ferme sans élevage
- Ferme d'élevage sans restriction
- Ferme d'élevage avec restriction
- Services agricoles
- Entreprise agro-industrielle

FORESTERIE

- Exploitation commerciale de la forêt
- Services forestiers

USAGES DOMESTIQUES

- Oui
- Non

Notes:

BÂTIMENT PRINCIPAL:

CONSTRUCTION


Dimension minimale de la façade avant:	7 m
Profondeur minimale du bâtiment:	6 m
Hauteur minimale:	5 m
Hauteur maximale:	15 m
Logement permis au sous-sol:	n/a
Logement permis dans un établissement commercial:	Non

IMPLANTATION

Marge de recul avant minimale:	7 m
Marge de recul arrière minimale:	2 m
Marges de recul latérales minimales:	2 m
Marges de recul latérales minimales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:	2 m
Somme minimale des marges latérales:	4 m

ARTICLE 2 – Modification de la grille des spécifications de la zone 54-C

La grille de spécifications de la zone **54-C** est modifiée telle que montrée aux figures suivantes :

		GRILLE DE SPÉCIFICATIONS	
345, boul. Saint-Luc, Asbestos, J1T 2W4 (819) 879-7171		15 juin 2016	
		Avant	ZONE 54-C
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES			
<input checked="" type="checkbox"/> Usage autorisé <input type="checkbox"/> Usage prohibé			
HABITATION <input checked="" type="checkbox"/> Unifamiliale isolée <input checked="" type="checkbox"/> Unifamiliale jumelée <input checked="" type="checkbox"/> Unifamiliale en rangée <input checked="" type="checkbox"/> Bifamiliale isolée <input checked="" type="checkbox"/> Bifamiliale jumelée <input checked="" type="checkbox"/> Bifamiliale en rangée <input type="checkbox"/> Trifamiliale isolée <input type="checkbox"/> Trifamiliale jumelée <input type="checkbox"/> Trifamiliale en rangée <input type="checkbox"/> Multifamiliale 4 à 6 logements <input type="checkbox"/> Multifamiliale plus de 6 logements <input checked="" type="checkbox"/> Habitation collective <input type="checkbox"/> Maison mobile <input type="checkbox"/> Parc de maisons mobiles <input type="checkbox"/> Roulotte COMMERCE <input checked="" type="checkbox"/> Commerce de voisinage <input checked="" type="checkbox"/> Commerce en général <input checked="" type="checkbox"/> Commerce contraignant SERVICE <input checked="" type="checkbox"/> Service de voisinage <input checked="" type="checkbox"/> Service en général <input checked="" type="checkbox"/> Service contraignant <input checked="" type="checkbox"/> Service et bureaux HÉBERGEMENT ET RESTAURATION <input checked="" type="checkbox"/> Hébergement <input type="checkbox"/> Camping <input checked="" type="checkbox"/> Restaurant <input checked="" type="checkbox"/> Bar (sans spectacle érotique) <input type="checkbox"/> Bar (avec spectacle érotique) <input type="checkbox"/> Cabane à sucre (saisonniers) <input checked="" type="checkbox"/> Salle de réception, salle de danse	CULTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS <input checked="" type="checkbox"/> Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre <input checked="" type="checkbox"/> Musée, salle d'exposition, galerie <input checked="" type="checkbox"/> Salle de jeux et d'amusements <input checked="" type="checkbox"/> Bibliothèque, maison de la culture PARC ET ESPACE SPORTIF <input checked="" type="checkbox"/> Parc <input type="checkbox"/> Conservation environnementale <input checked="" type="checkbox"/> Parc linéaire <input checked="" type="checkbox"/> Centre de sport ou de loisirs intérieurs maison de jeunes, clubs sociaux <input checked="" type="checkbox"/> Centre de sport extérieur intensif <input type="checkbox"/> Centre de sport extérieur extensif <input type="checkbox"/> Centre d'équitation <input type="checkbox"/> Centre de sport ou de loisirs contraignants <input type="checkbox"/> Pourvoirie <input type="checkbox"/> Marina, plage, accès au cours d'eau PUBLIC ET INSTITUTIONNEL <input type="checkbox"/> Service administratif <input type="checkbox"/> Centre d'enseignement général (école) <input type="checkbox"/> Centre de la petite enfance (garderie) <input type="checkbox"/> Service de santé <input type="checkbox"/> Lieux de culte et d'assemblée <input type="checkbox"/> Cimetière et crématorium <input type="checkbox"/> Centre communautaire	SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE <input type="checkbox"/> Élimination des déchets <input type="checkbox"/> Récupération des matières résiduelles <input type="checkbox"/> Équipement de traitement des eaux et usine de filtration <input type="checkbox"/> Équipement énergétique et de télécommunication <input type="checkbox"/> Centre de service public INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL <input checked="" type="checkbox"/> Industrie légère <input type="checkbox"/> Industrie de faible contrainte <input type="checkbox"/> Industrie contraignante <input type="checkbox"/> Entreposage intérieur <input type="checkbox"/> Entreposage extérieur <input type="checkbox"/> Cour de rebuts et de transformation métallique EXTRACTION / MINE <input type="checkbox"/> Extraction / carrière / sablière AGRICULTURE <input type="checkbox"/> Ferme sans élevage <input type="checkbox"/> Ferme d'élevage sans restriction <input type="checkbox"/> Ferme d'élevage avec restriction <input type="checkbox"/> Services agricoles <input type="checkbox"/> Entreprise agro-industrielle FORESTERIE <input type="checkbox"/> Exploitation commerciale de la forêt <input type="checkbox"/> Services forestiers	
NOTES		USAGES DOMESTIQUES	
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Notes: <hr/> <hr/>	
BÂTIMENT PRINCIPAL:			
CONSTRUCTION		IMPLANTATION	
Dimension minimale de la façade avant:	7 m	Marge de recul avant minimale:	7 m
Profondeur minimale du bâtiment:	6 m	Marge de recul arrière minimale:	2 m
Hauteur minimale:	5 m	Marges de recul latérales minimales:	2 m
Hauteur maximale:	15 m	Marges de recul latérales minimales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:	2 m
Logement permis au sous-sol:	n/a	Somme minimale des marges latérales:	4 m
Logement permis dans un établissement commercial:	Non		

345, boul. Saint-Luc, Asbestos, J1T 2W4
(819) 879-7171

15 juin 2016

**ZONE
54-C**

Après

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES

Usage autorisé Usage prohibé

HABITATION

- Unifamiliale isolée
- Unifamiliale jumelée
- Unifamiliale en rangée
- Bifamiliale isolée
- Bifamiliale jumelée
- Bifamiliale en rangée
- Trifamiliale isolée
- Trifamiliale jumelée
- Trifamiliale en rangée
- Multifamiliale 4 à 6 logements
- Multifamiliale plus de 6 logements
- Habitation collective
- Maison mobile
- Parc de maisons mobiles
- Roulotte

COMMERCE

- Commerce de voisinage
- Commerce en général
- Commerce contraignant

SERVICE

- Service de voisinage
- Service en général
- Service contraignant
- Service et bureaux

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

- Hébergement
- Camping
- Restaurant
- Bar (sans spectacle érotique)
- Bar (avec spectacle érotique)
- Cabane à sucre (saisonniers)
- Salle de réception, salle de danse

CULTURE, RÉCRÉATION,

DIVERTISSEMENT ET LOISIRS

- Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre
- Musée, salle d'exposition, galerie
- Salle de jeux et d'amusements
- Bibliothèque, maison de la culture

PARC ET ESPACE SPORTIF

- Parc
- Conservation environnementale
- Parc linéaire
- Centre de sport ou de loisirs intérieurs maison de jeunes, clubs sociaux
- Centre de sport extérieur intensif
- Centre de sport extérieur extensif
- Centre d'équitation
- Centre de sport ou de loisirs contraignants
- Pourvoirie
- Marina, plage, accès au cours d'eau

PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

- Service administratif
- Centre d'enseignement général (école)
- Centre de la petite enfance (garderie)
- Service de santé
- Lieux de culte et d'assemblée
- Cimetière et crématorium
- Centre communautaire

SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE

- Élimination des déchets
- Récupération des matières résiduelles
- Équipement de traitement des eaux et usine de filtration
- Équipement énergétique et de télécommunication
- Centre de service public

INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL

- Industrie légère
- Industrie de faible contrainte
- Industrie contraignante
- Entreposage intérieur
- Entreposage extérieur
- Cour de rebuts et de transformation métallique

EXTRACTION / MINE

- Extraction / carrière / sablière

AGRICULTURE

- Ferme sans élevage
- Ferme d'élevage sans restriction
- Ferme d'élevage avec restriction
- Services agricoles
- Entreprise agro-industrielle

FORESTERIE

- Exploitation commerciale de la forêt
- Services forestiers

NOTES

USAGES DOMESTIQUES

- Oui
- Non

Notes:

BÂTIMENT PRINCIPAL:

CONSTRUCTION


Dimension minimale de la façade avant:	7 m
Profondeur minimale du bâtiment:	6 m
Hauteur minimale:	5 m
Hauteur maximale:	15 m
Logement permis au sous-sol:	n/a
Logement permis dans un établissement commercial:	Non

IMPLANTATION

Marge de recul avant minimale:	7 m
Marge de recul arrière minimale:	2 m
Marges de recul latérales minimales:	2 m
Marges de recul latérales minimales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:	2 m
Somme minimale des marges latérales:	4 m

ARTICLE 3 – Modification de la grille des spécifications de la zone 48-R

La grille de spécifications de la zone **48-R** est modifiée telle que montrée aux figures suivantes :

		GRILLE DE SPÉCIFICATIONS	
345, boul. Saint-Luc, Asbestos, J1T 2W4 (819) 879-7171		25 janvier 2007	ZONE 48-R
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES		Avant	
<p><input checked="" type="checkbox"/> Usage autorisé <input type="checkbox"/> Usage prohibé</p>			
<p>HABITATION</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Unifamiliale isolée</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Unifamiliale jumelée</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Unifamiliale en rangée</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Bifamiliale isolée</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Bifamiliale jumelée</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Bifamiliale en rangée</p> <p><input type="checkbox"/> Trifamiliale isolée</p> <p><input type="checkbox"/> Trifamiliale jumelée</p> <p><input type="checkbox"/> Trifamiliale en rangée</p> <p><input type="checkbox"/> Multifamiliale 4 à 6 logements</p> <p><input type="checkbox"/> Multifamiliale plus de 6 logements</p> <p><input type="checkbox"/> Habitation collective</p> <p><input type="checkbox"/> Maison mobile</p> <p><input type="checkbox"/> Parc de maisons mobiles</p> <p><input type="checkbox"/> Roulotte</p> <p>COMMERCE</p> <p><input type="checkbox"/> Commerce de voisinage</p> <p><input type="checkbox"/> Commerce en général</p> <p><input type="checkbox"/> Commerce contraignant</p> <p>SERVICE</p> <p><input type="checkbox"/> Service de voisinage</p> <p><input type="checkbox"/> Service en général</p> <p><input type="checkbox"/> Service contraignant</p> <p><input type="checkbox"/> Service et bureaux</p> <p>HÉBERGEMENT ET RESTAURATION</p> <p><input type="checkbox"/> Hébergement</p> <p><input type="checkbox"/> Camping</p> <p><input type="checkbox"/> Restaurant</p> <p><input type="checkbox"/> Bar (sans spectacle érotique)</p> <p><input type="checkbox"/> Bar (avec spectacle érotique)</p> <p><input type="checkbox"/> Cabane à sucre (saisonnière)</p> <p><input type="checkbox"/> Salle de réception, salle de danse</p>	<p>CULTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS</p> <p><input type="checkbox"/> Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre</p> <p><input type="checkbox"/> Musée, salle d'exposition, galerie</p> <p><input type="checkbox"/> Salle de jeux et d'amusements</p> <p><input type="checkbox"/> Bibliothèque, maison de la culture</p> <p>PARC ET ESPACE SPORTIF</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Parc</p> <p><input type="checkbox"/> Conservation environnementale</p> <p><input type="checkbox"/> Parc linéaire</p> <p><input type="checkbox"/> Centre de sport ou de loisirs intérieurs</p> <p> maison de jeunes, clubs sociaux</p> <p><input type="checkbox"/> Centre de sport extérieur intensif</p> <p><input type="checkbox"/> Centre de sport extérieur extensif</p> <p><input type="checkbox"/> Centre d'équitation</p> <p><input type="checkbox"/> Centre de sport ou de loisirs contraignants</p> <p><input type="checkbox"/> Pourvoirie</p> <p><input type="checkbox"/> Marina, plage, accès au cours d'eau</p> <p>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</p> <p><input type="checkbox"/> Service administratif</p> <p><input type="checkbox"/> Centre d'enseignement général (école)</p> <p><input type="checkbox"/> Centre de la petite enfance (garderie)</p> <p><input type="checkbox"/> Service de santé</p> <p><input type="checkbox"/> Lieux de culte et d'assemblée</p> <p><input type="checkbox"/> Cimetière et crématorium</p> <p><input type="checkbox"/> Centre communautaire</p>	<p>SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE</p> <p><input type="checkbox"/> Élimination des déchets</p> <p><input type="checkbox"/> Récupération des matières résiduelles</p> <p><input type="checkbox"/> Équipement de traitement des eaux et usine de filtration</p> <p><input type="checkbox"/> Équipement énergétique et de télécommunication</p> <p><input type="checkbox"/> Centre de service public</p> <p>INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL</p> <p><input type="checkbox"/> Industrie légère</p> <p><input type="checkbox"/> Industrie de faible contrainte</p> <p><input type="checkbox"/> Industrie contraignante</p> <p><input type="checkbox"/> Entreposage intérieur</p> <p><input type="checkbox"/> Entreposage extérieur</p> <p><input type="checkbox"/> Cour de rebuts et de transformation métallique</p> <p>EXTRACTION / MINE</p> <p><input type="checkbox"/> Extraction / carrière / sablière</p> <p>AGRICULTURE</p> <p><input type="checkbox"/> Ferme sans élevage</p> <p><input type="checkbox"/> Ferme d'élevage sans restriction</p> <p><input type="checkbox"/> Ferme d'élevage avec restriction</p> <p><input type="checkbox"/> Services agricoles</p> <p><input type="checkbox"/> Entreprise agro-industrielle</p> <p>FORESTERIE</p> <p><input type="checkbox"/> Exploitation commerciale de la forêt</p> <p><input type="checkbox"/> Services forestiers</p>	
<p>NOTES</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		<p>USAGES DOMESTIQUES</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Notes:</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
<p>BÂTIMENT PRINCIPAL:</p>			
<p>CONSTRUCTION</p> <p>Dimension minimale de la façade avant: <u>7 m</u></p> <p>Profondeur minimale du bâtiment: <u>6 m</u></p> <p>Hauteur minimale: <u>5 m</u></p> <p>Hauteur maximale: <u>10 m</u></p> <p>Logement permis au sous-sol: <u>Oui</u></p> <p>Logement permis dans un établissement commercial: <u>n/a</u></p>		<p>IMPLANTATION</p> <p>Marge de recul avant minimale: <u>7 m</u></p> <p>Marge de recul arrière minimale: <u>8 m</u></p> <p>Marges de recul latérales minimales: <u>2 m</u></p> <p>Marges de recul latérales minimales pour un bâtiment jumelés ou en rangée: <u>2 m</u></p> <p>Somme minimale des marges latérales: <u>4 m</u></p>	

345, boul. Saint-Luc, Asbestos, J1T 2W4
 (819) 879-7171

25 janvier 2007

**ZONE
48-R**
Après
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES
 Usage autorisé

 Usage prohibé

HABITATION

- Unifamiliale isolée
- Unifamiliale jumelée
- Unifamiliale en rangée
- Bifamiliale isolée
- Bifamiliale jumelée
- Bifamiliale en rangée
- Trifamiliale isolée
- Trifamiliale jumelée
- Trifamiliale en rangée
- Multifamiliale 4 à 6 logements
- Multifamiliale plus de 6 logements
- Habitation collective
- Maison mobile
- Parc de maisons mobiles
- Roulotte

COMMERCE

- Commerce de voisinage
- Commerce en général
- Commerce contraignant

SERVICE

- Service de voisinage
- Service en général
- Service contraignant
- Service et bureaux

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

- Hébergement
- Camping
- Restaurant
- Bar (sans spectacle érotique)
- Bar (avec spectacle érotique)
- Cabane à sucre (saisonnnière)
- Salle de réception, salle de danse

NOTES
BÂTIMENT PRINCIPAL:
CONSTRUCTION

Dimension minimale de la façade avant:	7 m
Profondeur minimale du bâtiment:	6 m
Hauteur minimale:	5 m
Hauteur maximale:	10 m
Logement permis au sous-sol:	Oui
Logement permis dans un établissement commercial:	n/a

**CULTURE, RÉCRÉATION,
DIVERTISSEMENT ET LOISIRS**

- Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre
- Musée, salle d'exposition, galerie
- Salle de jeux et d'amusements
- Bibliothèque, maison de la culture

PARC ET ESPACE SPORTIF

- Parc
- Conservation environnementale
- Parc linéaire
- Centre de sport ou de loisirs intérieurs
maison de jeunes, clubs sociaux
- Centre de sport extérieur intensif
- Centre de sport extérieur extensif
- Centre d'équitation
- Centre de sport ou de loisirs contraignants
- Pourvoirie
- Marina, plage, accès au cours d'eau

PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

- Service administratif
- Centre d'enseignement général (école)
- Centre de la petite enfance (garderie)
- Service de santé
- Lieux de culte et d'assemblée
- Cimetière et crématorium
- Centre communautaire

SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE

- Élimination des déchets
- Récupération des matières résiduelles
- Équipement de traitement des eaux et usine de filtration
- Équipement énergétique et de télécommunication
- Centre de service public

INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL

- Industrie légère
- Industrie de faible contrainte
- Industrie contraignante
- Entreposage intérieur
- Entreposage extérieur
- Cour de rebuts et de transformation métallique

EXTRACTION / MINE

- Extraction / carrière / sablière

AGRICULTURE

- Ferme sans élevage
- Ferme d'élevage sans restriction
- Ferme d'élevage avec restriction
- Services agricoles
- Entreprise agro-industrielle

FORESTERIE

- Exploitation commerciale de la forêt
- Services forestiers


USAGES DOMESTIQUES

- Oui
- Non

Notes:

ARTICLE 4 – Modification de la grille des spécifications de la zone 41-P

La grille de spécifications de la zone **41-P** est modifiée telle que montrée aux figures suivantes :

		GRILLE DE SPÉCIFICATIONS	
345, boul. Saint-Luc, Asbestos, J1T 2W4 (819) 879-7171		25 janvier 2007	ZONE 41-P
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES		Avant	
<p> <input checked="" type="checkbox"/> Usage autorisé <input type="checkbox"/> Usage prohibé </p>			
<p>HABITATION</p> <input type="checkbox"/> Unifamiliale isolée <input type="checkbox"/> Unifamiliale jumelée <input type="checkbox"/> Unifamiliale en rangée <input type="checkbox"/> Bifamiliale isolée <input type="checkbox"/> Bifamiliale jumelée <input type="checkbox"/> Bifamiliale en rangée <input type="checkbox"/> Trifamiliale isolée <input type="checkbox"/> Trifamiliale jumelée <input type="checkbox"/> Trifamiliale en rangée <input type="checkbox"/> Multifamiliale 4 à 6 logements <input type="checkbox"/> Multifamiliale plus de 6 logements <input checked="" type="checkbox"/> Habitation collective <input type="checkbox"/> Maison mobile <input type="checkbox"/> Parc de maisons mobiles <input type="checkbox"/> Roulotte <p>COMMERCE</p> <input type="checkbox"/> Commerce de voisinage <input type="checkbox"/> Commerce en général <input type="checkbox"/> Commerce contraignant <p>SERVICE</p> <input type="checkbox"/> Service de voisinage <input type="checkbox"/> Service en général <input type="checkbox"/> Service contraignant <input checked="" type="checkbox"/> Service et bureaux <p>HÉBERGEMENT ET RESTAURATION</p> <input type="checkbox"/> Hébergement <input type="checkbox"/> Camping <input type="checkbox"/> Restaurant <input type="checkbox"/> Bar (sans spectacle érotique) <input type="checkbox"/> Bar (avec spectacle érotique) <input type="checkbox"/> Cabane à sucre (saisonnaire) <input type="checkbox"/> Salle de réception, salle de danse <p>NOTES</p> <hr/> <hr/> <hr/>	<p>CULTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS</p> <input type="checkbox"/> Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre <input type="checkbox"/> Musée, salle d'exposition, galerie <input type="checkbox"/> Salle de jeux et d'amusements <input type="checkbox"/> Bibliothèque, maison de la culture <p>PARC ET ESPACE SPORTIF</p> <input checked="" type="checkbox"/> Parc <input type="checkbox"/> Conservation environnementale <input type="checkbox"/> Parc linéaire <input checked="" type="checkbox"/> Centre de sport ou de loisirs intérieurs maison de jeunes, clubs sociaux <input type="checkbox"/> Centre de sport extérieur intensif <input type="checkbox"/> Centre de sport extérieur extensif <input type="checkbox"/> Centre d'équitation <input type="checkbox"/> Centre de sport ou de loisirs contraignants <input type="checkbox"/> Pourvoirie <input type="checkbox"/> Marina, plage, accès au cours d'eau <p>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</p> <input checked="" type="checkbox"/> Service administratif <input checked="" type="checkbox"/> Centre d'enseignement général (école) <input checked="" type="checkbox"/> Centre de la petite enfance (garderie) <input type="checkbox"/> Service de santé <input checked="" type="checkbox"/> Lieux de culte et d'assemblée <input type="checkbox"/> Cimetière et crématorium <input checked="" type="checkbox"/> Centre communautaire	<p>SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE</p> <input type="checkbox"/> Élimination des déchets <input type="checkbox"/> Récupération des matières résiduelles <input type="checkbox"/> Équipement de traitement des eaux et usine de filtration <input type="checkbox"/> Équipement énergétique et de télécommunication <input type="checkbox"/> Centre de service public <p>INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL</p> <input type="checkbox"/> Industrie légère <input type="checkbox"/> Industrie de faible contrainte <input type="checkbox"/> Industrie contraignante <input type="checkbox"/> Entreposage intérieur <input type="checkbox"/> Entreposage extérieur <input type="checkbox"/> Cour de rebuts et de transformation métallique <p>EXTRACTION / MINE</p> <input type="checkbox"/> Extraction / carrière / sablière <p>AGRICULTURE</p> <input type="checkbox"/> Ferme sans élevage <input type="checkbox"/> Ferme d'élevage sans restriction <input type="checkbox"/> Ferme d'élevage avec restriction <input type="checkbox"/> Services agricoles <input type="checkbox"/> Entreprise agro-industrielle <p>FORESTERIE</p> <input type="checkbox"/> Exploitation commerciale de la forêt <input type="checkbox"/> Services forestiers	
		<p>USAGES DOMESTIQUES</p> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Notes: _____ _____ _____	
BÂTIMENT PRINCIPAL:			
CONSTRUCTION		IMPLANTATION	
Dimension minimale de la façade avant:	7 m	Marge de recul avant minimale:	10 m
Profondeur minimale du bâtiment:	6 m	Marge de recul arrière minimale:	10 m
Hauteur minimale:	5 m	Marges de recul latérales minimales:	3 m
Hauteur maximale:	15 m	Marges de recul latérales minimales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:	s/n m
Logement permis au sous-sol:	n/a	Somme minimale des marges latérales:	6 m
Logement permis dans un établissement commercial:	Non		

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES
 Usage autorisé

 Usage prohibé

HABITATION

- Unifamiliale isolée
- Unifamiliale jumelée
- Unifamiliale en rangée
- Bifamiliale isolée
- Bifamiliale jumelée
- Bifamiliale en rangée
- Trifamiliale isolée
- Trifamiliale jumelée
- Trifamiliale en rangée
- Multifamiliale 4 à 6 logements
- Multifamiliale plus de 6 logements
- Habitation collective
- Maison mobile
- Parc de maisons mobiles
- Roulotte

COMMERCE

- Commerce de voisinage
- Commerce en général
- Commerce contraignant

SERVICE

- Service de voisinage
- Service en général
- Service contraignant
- Service et bureaux

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

- Hébergement
- Camping
- Restaurant
- Bar (sans spectacle érotique)
- Bar (avec spectacle érotique)
- Cabane à sucre (saisonnnière)
- Salle de réception, salle de danse

NOTES
BÂTIMENT PRINCIPAL:
CONSTRUCTION

Dimension minimale de la façade avant:	7 m
Profondeur minimale du bâtiment:	6 m
Hauteur minimale:	5 m
Hauteur maximale:	15 m
Logement permis au sous-sol:	n/a
Logement permis dans un établissement commercial:	Non

**CULTURE, RÉCRÉATION,
DIVERTISSEMENT ET LOISIRS**

- Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre
- Musée, salle d'exposition, galerie
- Salle de jeux et d'amusements
- Bibliothèque, maison de la culture

PARC ET ESPACE SPORTIF

- Parc
- Conservation environnementale
- Parc linéaire
- Centre de sport ou de loisirs intérieurs
maison de jeunes, clubs sociaux
- Centre de sport extérieur intensif
- Centre de sport extérieur extensif
- Centre d'équitation
- Centre de sport ou de loisirs contraignants
- Pourvoirie
- Marina, plage, accès au cours d'eau

PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

- Service administratif
- Centre d'enseignement général (école)
- Centre de la petite enfance (garderie)
- Service de santé
- Lieux de culte et d'assemblée
- Cimetière et crématorium
- Centre communautaire

SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE

- Élimination des déchets
 - Récupération des matières résiduelles
 - Équipement de traitement des eaux et usine de filtration
 - Équipement énergétique et de télécommunication
 - Centre de service public
- INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL**
- Industrie légère
 - Industrie de faible contrainte
 - Industrie contraignante
 - Entreposage intérieur
 - Entreposage extérieur
 - Cour de rebuts et de transformation métallique

EXTRACTION / MINE

- Extraction / carrière / sablière

AGRICULTURE

- Ferme sans élevage
- Ferme d'élevage sans restriction
- Ferme d'élevage avec restriction
- Services agricoles
- Entreprise agro-industrielle

FORESTERIE

- Exploitation commerciale de la forêt
- Services forestiers

USAGES DOMESTIQUES

- Oui
- Non

Notes:

ARTICLE 5 – Modification de l'article 12.4.1 Règles générales

Remplacement du texte du point 2 du 2^e alinéa de l'article 12.4.1:

Texte avant :

- Ce terrain doit être situé dans une zone de réglementation de même nature

Texte après :

- Ce terrain doit être situé dans une zone de réglementation de même nature ou être adjacent au terrain de l'usage desservi.

Un terrain séparé par une emprise de chemin public est considéré comme étant adjacent pour l'interprétation de cet article ;

ARTICLE 6 – Ajout de l'article 20.4 à la suite de l'article 20.3.4

Ajout de l'article 20.4 à la suite de l'article 20.3.4 :

Article 20.4 IMPLANTATION RÉPUTÉE CONFORME D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE

La localisation, d'un bâtiment dérogatoire aux normes d'implantation du présent règlement est réputée conforme si ledit bâtiment était implanté avant le 1^{er} février 1983 et si la dérogation n'a pas été aggravée depuis cette date sans autorisation.

La localisation, d'un bâtiment devenu dérogatoire aux normes d'implantation du présent règlement, est réputée conforme si la dérogation relative à l'implantation du bâtiment découle d'une modification d'une emprise de voie publique ou d'une emprise de service d'utilité publique.

Les présentes dispositions ne permettent cependant pas l'aggravation de la dérogation existante.

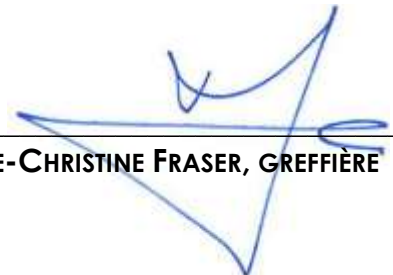
ARTICLE 7 – Entrée en vigueur

Le règlement entrera en vigueur après les formalités prévues à la Loi.

ADOPTÉ



HUGUES GRIMARD, MAIRE



MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

AL/

AVIS DE MOTION :	SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT :	SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019
CONSULTATION PUBLIQUE :	LE 12 AOÛT 2019
ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT :	SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019
APPROBATION PAR LES PERSONNE HABILES À VOTER :	LE 7 OCTOBRE 2019
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019
APPROBATION PAR LA MRC :	LE 27 NOVEMBRE 2019
PUBLICATION :	SITE INTERNET DE LA VILLE LE 17 DÉCEMBRE 2019
ENTRÉE EN VIGUEUR :	LE 27 NOVEMBRE 2019